

Paris, le 2 juin 2008



**Sidaction dit non à la pénalisation de la transmission du VIH.
La prison n'est pas un outil de prévention contre le sida !**

Le tribunal correctionnel de Marseille a rendu son jugement aujourd'hui sur le cas d'un homme ayant transmis le virus du sida à sa concubine. Il l'a condamné à 3 années de prison dont une avec sursis.

A cette occasion, Sidaction rappelle que la pénalisation de la transmission du virus du sida n'a jamais fait reculer l'épidémie ! Au contraire : menacer chaque personne séropositive, la contraindre à avoir peur d'elle-même, la forcer à dévoiler son statut sérologique est non seulement injuste mais cela n'a jamais contribué à réduire les risques de transmission.

Sidaction rappelle que la transmission du VIH est une question de conscience individuelle, de partage de la responsabilité et de confiance mutuelle. Le préservatif évite la transmission du VIH, pas la prison¹.

Il faut combattre le sida et non les personnes séropositives. Il ne faut pas se tromper d'ennemi.

Depuis sa création en 1994, Sidaction se bat pour que les personnes séropositives ne soient plus victimes de discrimination et de rejet. Pénaliser la transmission du VIH est un retour en arrière, à l'époque où l'ignorance sur l'épidémie, les personnes séropositives entraînaient les pires dérives.

Contact presse : Francis Gionti 01 53 26 45 64 / 06 73 21 63 97
f.gionti@sidaction.org
www.sidaction.org

¹ 13^{ème} législature, question n° 23963 de Michèle Delaunay, Députée socialiste, radical, citoyen et divers gauche- Gironde, publiée au JO du 27/05/08 p. 4340.